

CONSEIL DE DIRECTION
PROCES-VERBAL
de la séance du 23 septembre 2013

Présents

Olivier BORRAZ, Renaud DEHOUSSE, Laurent GERMAIN, Florence HAEGEL, François HEILBRONN, Daniel MUGERIN (arrivée à 8h45).

Paul BERNARDET, Pierre BORNAND, Maxime BUREAU, Josselin MARC, Maxime REGNERI, Raphaëlle REMY-LELEU, Antonin THYRARD.

Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI.

Catherine MAYEUR-JAOUEN, Pierre MEYNARD, Louis SCHWEITZER.

Absents ou excusés

Léa DELMAS (procuration à Paul BERNARDET).

Gaspard GANTZER, Vincent MARTIGNY.

Marie RASSAT (procuration à François-Antoine MARIANI).

Nadège ABOMANGOLI, Vincent BERGER, Thierry CADART (procuration à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA, Laurence PARISOT, Philippe TERNEYRE, Jean-François VERDIER.

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Françoise MELONIO	directrice des études et de la scolarité,
Delphine GROUES	directrice exécutive des études,
Michel GARDETTE	directeur adjoint, directeur de l'information scientifique,
Charline AVENEL	secrétaire générale,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Jacques de CHAMPCHESNEL	directeur de la vie universitaire,
Vincent TENIERE	chargé de mission auprès du directeur,
Jérémy WEYNANDS	chargé de mission à la direction générale,
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Céline TEVINO	assistante à la DES,
Anne LESEGRETAIN	responsable du service des admissions,
Jean-Luc POUTHIER	doyen du collège universitaire,
Jean-Marc ROBIN	directeur du département d'économie.

- | | | |
|------|---|-------|
| I. | Bilan des admissions 2013. | p. 2 |
| II. | Barème de calcul des frais d'inscription applicable aux étudiants de Sciences Po dans le cadre du double diplôme Sciences Po-HEC. | p. 11 |
| III. | Proposition de remise des titres de Docteur Honoris Causa. | p. 12 |
| IV. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 24 juin 2013. | p. 15 |
| V. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 15 |

**CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2013**

La séance est ouverte à 8 h 35, sous la présidence de Renaud DEHOUSSE.

Renaud DEHOUSSE souhaite la bienvenue à tous les nouveaux membres du Conseil, notamment les élus étudiants. Il invite ensuite Frédéric MION à dire quelques mots sur les évolutions mises en œuvre depuis son arrivée et les chantiers à venir.

Frédéric MION remercie Renaud DEHOUSSE, salue les membres du Conseil et souhaite la bienvenue aux nouveaux représentants étudiants, remarquant au passage que cette représentation est moins féminine que par le passé. Il débute son propos en expliquant que la rentrée de l'Institut a commencé il y a un mois, avec l'arrivée des étudiants en échange, le 20 août et des étudiants de première année, le 21 août. Frédéric MION rapporte avoir assisté à 18 cérémonies de rentrée différentes, puis indique que cette rentrée a été difficile, notamment sur le plan physique, pour tous les personnels de l'Institut. Il remercie l'implication des différentes directions, puis revient sur ce qui a été réalisé depuis son arrivée, et sur les chantiers qui vont être mis en œuvre par l'Institut.

Frédéric MION explique que les 6 derniers mois ont été l'occasion de reconstituer une équipe de direction. Celle-ci a été renouvelée à près de 50 %. Frédéric MION en décline les composantes :

- création d'un poste de secrétaire général,
- nomination d'une nouvelle directrice de la stratégie et du développement,
- nomination d'une nouvelle directrice scientifique,
- nomination d'une nouvelle directrice des études et de la scolarité,
- nomination d'un nouveau directeur du collège universitaire (Jean-Luc POUTHIER),
- nomination d'un nouveau directeur des ressources humaines,
- nomination d'un nouveau directeur de la communication,
- nomination d'un nouveau directeur de la formation continue.

Par ailleurs, les prochains jours verront l'arrivée d'un nouveau directeur des services généraux et de l'immobilier. Frédéric MION déclare que l'équipe de direction est désormais au complet et « en ordre de marche » pour affronter les défis des mois qui viennent. Ces nominations et créations invitent également l'Institut à réfléchir à son organisation. Un travail de définition plus précise des frontières entre certaines directions est en cours et un ou plusieurs organigrammes doivent être définis, afin que chacun se positionne et sache à qui s'adresser. Ce ou ces organigrammes seront soumis au Conseil de direction dès qu'ils seront achevés. Frédéric MION dit espérer qu'ils le soient d'ici quelques semaines. Il ajoute que la reconstitution de l'équipe de direction a été l'occasion de repenser les organes exécutifs de la maison, et en particulier la composition du Comité exécutif et du Comité décanal stratégique. Frédéric MION explique que le Comité exécutif a vocation à se concentrer sur les questions d'administration, soit les questions liées aux ressources et aux fonctions support, tandis que le Comité décanal stratégique a vocation à s'interroger sur les métiers de formation et de recherche. Frédéric MION propose de faire circuler la composition de ces deux Comités. Il explique ensuite avoir souhaité entamer la réflexion sur la création d'une nouvelle fonction, articulée sur les ressources documentaires. Il annonce que François CAVALIER doit réfléchir à une nouvelle direction, qui pourrait s'intituler « Direction des ressources et de l'information scientifique », qui englobera la fonction des ressources documentaires, mais développera également une réflexion sur la diffusion de ce que l'Institut produit par les centres de recherche, les universitaires, voire les cycles de formation. Cette nouvelle direction réfléchit également à l'organisation des archives. Frédéric MION précise que ce travail de réflexion, entamé avant l'été, aboutira dans le courant de l'automne. Les personnels seront consultés et l'information sera présentée en Conseil de direction. Frédéric MION aborde ensuite la réorganisation

des ressources consacrées à la pédagogie numérique, qu'il abordera plus en détail au cours de la présente réunion, puis il évoque la coordination et la préparation en amont des séances du Conseil de direction et de la Commission paritaire. Sur ce point, il dit avoir demandé à Delphine GROUES de rejoindre Françoise MELONIO à la direction des études et de la scolarité, afin d'assurer le travail de coordination de la préparation des séances du Conseil de direction. Jérémie WEYNANDS, qui assurait cette fonction, en occupera d'autres au sein de l'organisation. Frédéric MION annonce également que Céline TEVINO remplace Dolly CARENE pour assurer le secrétariat du Conseil. Toujours au chapitre de l'organisation, Frédéric MION aborde la question des statuts de Sciences Po, et rappelle qu'un travail de réflexion sur ce sujet a été engagé avant l'été. Les travaux ont été placés sous l'égide d'un Comité de réflexion présidé par Marc GUILLAUME. Les conclusions de ce Comité sont attendues à la fin du mois d'octobre pour soumettre aux Conseils une proposition de réforme des statuts, qui pourra faire l'objet d'une saisine du gouvernement avant la fin de l'année.

Au chapitre des chantiers à venir, Frédéric MION explique avoir rencontré les représentants des collectivités partenaires de l'Institut en région sur la situation des campus. Un premier chantier sera dédié à la consolidation de la relation entre l'Institut et les collectivités, qui ont financé les implantations de Sciences Po en région. Un certain nombre de collectivités s'interroge sur la pérennité de leur financement, si bien que l'Institut doit sécuriser sa situation au niveau des campus, qui sont des succès tant sur le plan intellectuel que sur le plan pédagogique. Frédéric MION explique qu'il se consacrera personnellement à ce chantier dans les mois à venir. Le deuxième chantier a trait aux deuxièmes cycles, avec la création d'un Comité du Curriculum de Master (CoCuMa) en écho au CoCuBa, Comité chargé de réfléchir aux programmes de premier cycle du collège universitaire. Frédéric MION précise que le CoCuMa doit travailler à la remise à plat de l'offre de master, jugée trop foisonnante. Ce chantier ne rendra pas ses conclusions avant un certain temps et pourrait se poursuivre l'année prochaine.

Françoise MELONIO précise que le CoCuMa sera appuyé par un travail de rationalisation des procédures, mené par le Comité décanal exécutif et le Comité décanal stratégique.

Frédéric MION précise que le Conseil de direction sera saisi des décisions qui pourront être prises sur la base des réflexions conduites par le CoCuMa. Toujours au chapitre des 2es cycles, Frédéric MION évoque le chantier de la structuration des masters en école. Il rappelle que l'Institut a, depuis les années 2000, créé des écoles professionnelles (journalisme, communication, droit, relations internationales). Cependant, le mouvement de création d'écoles s'est interrompu alors qu'une réflexion avait été lancée sur la création d'une école des affaires publiques. Frédéric MION dit avoir demandé que cette réflexion soit reprise. Un rapport d'étape lui a été remis fin d'août et donnera lieu à la tenue d'un séminaire au début du mois d'octobre. Frédéric MION souhaite entrer dans une phase opérationnelle une fois le rapport final remis, et envisager les conditions de mise en place, avec une première étape à la rentrée 2014 et une mise en œuvre définitive à la rentrée suivante. Frédéric MION rappelle que Sciences Po a toujours été identifié comme un lieu de formation des personnes qui ont vocation à travailler dans les postes à responsabilité de l'administration ou en lien avec elle. Il lui semble donc étrange que les formations de l'Institut bénéficient d'une moins bonne visibilité que d'autres. Cette structuration en école vise à résoudre ce paradoxe et à repenser de façon approfondie la formation des futurs responsables du monde administratif ou de ceux qui interviennent en lien avec l'administration. Frédéric MION annonce que ce chantier est peut-être le prélude à d'autres projets d'école, tels que l'école des affaires urbaines, ou l'école des métiers de l'entreprise. La réflexion sur ces sujets va se poursuivre. Il évoque ensuite les relations des écoles avec les services centraux et avec les départements et laboratoires de recherche. À son sens, un certain nombre de questions se posent sur le bon niveau de déconcentration ou de centralisation des décisions. Frédéric MION s'interroge notamment sur la concentration forte qui prévaut actuellement au niveau des services centraux, de la DES, de la direction de la stratégie et du développement, de la direction de la communication, et se demande si les écoles ne sont pas les mieux placées pour accomplir un certain nombre de missions. Cette question sera inscrite à l'ordre du jour d'un séminaire du Comité décanal stratégique à la mi-octobre. À l'ordre du jour de ce séminaire sera également inscrite la question de la pédagogie numérique à Sciences Po. Frédéric MION détaille ce point en mettant en exergue les moocs, qui

mobilisent beaucoup d'énergie auprès des partenaires et des concurrents de Sciences Po. La pédagogie numérique à laquelle il songe vise à mobiliser tout ce que les techniques numériques permettent pour inventer de nouvelles modalités pédagogiques et toucher des publics qui ne se trouveront pas physiquement dans l'institution, mais pourront suivre des formations à distance. Parallèlement, il lui semble important de s'interroger sur la façon dont les méthodes numériques nouvelles peuvent changer la façon dont l'enseignement est dispensé dans les murs de Sciences Po. Frédéric MION cite en exemple les universités de Columbia, MIT ou Harvard, qui se sont déjà posé la question d'une offre à destination des publics lointains, et la question de la rétroaction des modes de pédagogie numérique sur le cursus offert aux étudiants présents dans leurs murs. Un chantier de plusieurs ordres doit être mené à ce niveau, avec

- une réflexion sur les axes stratégiques que l'Institut souhaite adopter,
- une interrogation sur les ressources et moyens, financiers et humains, à mettre en œuvre pour exister dans ce domaine de la pédagogie numérique.

Frédéric MION rapporte avoir souhaité, à titre expérimental, tester la capacité de Sciences Po dans ce domaine, par le lancement de deux cours sous forme de Moocs à la rentrée de janvier. Le premier sera assuré par Bruno LATOUR, le second, par Bertrand BADIE. Ces cours sont des cours tests, ils permettront de voir si l'Institut est capable de réaliser des enseignements de cette nature et de définir le public susceptible d'être intéressé par cet enseignement. Frédéric MION précise que plusieurs établissements ont déjà pris de l'avance. Mais avant de passer à une phase « plus industrielle », l'Institut doit s'interroger sur sa stratégie et sur les atouts qu'il pourra faire valoir dans la concurrence internationale. Frédéric MION explique ensuite que ce chantier est un pari (peut-être perdant), car toutes les révolutions annoncées ne se sont pas toujours produites. Pour autant, il lui semble que l'Institut ne peut pas se permettre d'être absent de ce mouvement de réflexion et d'évolution, et doit être partie prenante si le mouvement prend une ampleur importante.

Frédéric MION évoque un autre chantier, relatif au PRES Sorbonne Paris Cité, que la loi FIORASO a transformé en Communauté d'Universités et d'Établissements Sorbonne Paris Cité. Cette loi prévoit une évolution institutionnelle qui laisse aux établissements membres des anciens PRES une large variété de solutions institutionnelles possibles pour imaginer leur devenir collectif. Au sein de SPC, Sciences Po doit conduire un chantier important, celui de l'élaboration des statuts de sa communauté d'université et d'établissement. Pour Frédéric MION, cela suppose de répondre à quelques questions :

- sur le degré d'intégration que Sciences Po souhaite avoir avec ses partenaires,
- sur les compétences dont l'Institut va se dessaisir pour les confier à cette communauté d'établissement.

Frédéric MION propose qu'une présentation approfondie soit faite sur le sujet à l'occasion d'un prochain Conseil de direction. Il lui semble que deux voies se distinguent au sein des membres actuels de SPC (4 universités et 4 établissements) :

- les universités s'engagent, à long terme, vers une fusion,
- les universités entendent conserver une autonomie juridique, mais souhaitent être partie prenante du mouvement collectif qui permettra d'envisager de nouveaux axes pour la recherche et la formation, en mutualisant les compétences et en mettant en commun des disciplines.

Frédéric MION aborde ensuite la politique d'égalité des chances menée à Sciences Po. Il rappelle que de nouvelles conventions d'éducation prioritaire ont été évoquées à l'occasion d'un précédent Conseil. Au cours de ce Conseil a également été rappelée la nécessité de réaliser un bilan approfondi de ces conventions d'éducation prioritaire, s'appuyant notamment sur une étude scientifique. Sur ce point, Frédéric MION cède la parole à Françoise MELONIO.

Françoise MELONIO explique que cette étude a été placée sous la direction d'Agnès VAN ZANTEN, qui a obtenu la collaboration de plusieurs sociologues de Sciences Po. L'idée est d'évaluer l'efficacité du dispositif sur l'orientation des lycées et des établissements sous convention. Cette étude regroupera des aspects qualitatifs et quantitatifs et donnera lieu à une enquête à laquelle doit collaborer le rectorat de Créteil, qui s'est engagé dans une réflexion sur l'efficacité de l'ensemble des dispositifs. Françoise

MELONIO explique que la réflexion du rectorat va porter sur les conséquences géographiques des conventions, de façon à ce que la politique de Sciences Po n'apparaisse pas comme une politique isolée dans les établissements, mais puisse s'intégrer dans une politique d'égalité des chances cohérente avec la politique de ces lycées.

Frédéric MION rappelle que Sciences Po a un rôle central à jouer dans la promotion de la politique d'égalité des chances. Ce rôle sera d'autant mieux assuré si l'Institut est conscient des forces et des faiblesses de son dispositif.

Frédéric MION évoque un dernier point sur les évolutions de la situation immobilière de l'Institut, avec d'une part les développements de certains campus en région et d'autre part la vie immobilière à Paris, marquée par de nombreuses difficultés (manque de salles, manque de place, etc.). Frédéric MION rappelle que Richard DESCOINGS avait envisagé plusieurs solutions pour sortir une fois pour toutes de cette contrainte immobilière. Un certain nombre d'opérations importantes a déjà été mené : le bail des locaux du 28, rue des Saints-Pères, l'achat du 13, rue de l'université ou le bâtiment rue de la chaise. Malgré ces opérations, l'Institut ne fonctionne pas comme il devrait. Frédéric MION explique qu'un projet de développement est à l'étude. Ce projet, qui n'a pas vocation à être communiqué en l'état, permettrait de renoncer à quelques-unes des locations qui grèvent le budget de l'Institut tout en lui permettant de se redéployer dans un espace vaste, situé à proximité de l'église Saint-Thomas-d'Aquin. Cet espace appartient au ministère de la Défense, qui souhaite s'en débarrasser. Des travaux d'analyses préliminaires sont en cours au niveau technique, financier et juridique.

En conclusion, Frédéric MION explique que l'ensemble des chantiers qu'il vient de décliner sera mis en perspective dans le cadre d'un travail global de description de projet stratégique, un plan quinquennal qui doit être défini au moment de la renégociation contractuelle avec l'état, au printemps 2014. Ce plan stratégique à 5 ans sera présenté au mois de janvier prochain.

Renaud DEHOUSSE remercie Frédéric MION, puis cède la parole aux membres du Conseil.

Raphaëlle REMY-LELEU revient sur le Comité de curriculum des masters ainsi que sur le séminaire d'octobre et la question de l'école des affaires publiques. Elle juge étonnant que cet état des lieux soit mené, s'interroge sur la composition du Comité de curriculum des masters et sur la façon dont il souhaite travailler.

Françoise MELONIO explique qu'elle ne peut se prononcer sur la façon dont ce Comité souhaite travailler, dans la mesure où la méthode de travail n'a pas encore été instituée par les membres de ce Comité. S'agissant de sa composition, Françoise MELONIO évoque des membres extérieurs, deux provost d'universités extérieures, un certain nombre d'enseignants de Sciences Po, parmi lesquels François HEILBRONN, Philippe MARTIN, Alain DIECKHOFF, Pape NDIAYE, Pierre FRANÇOIS, un avocat travaillant à l'école de droit et un certain nombre de responsables de services internationaux et de la communication. L'objectif de ce Comité est de s'interroger sur les équilibres de la maison en matière de master : les doublons, les lacunes de formation. Françoise MELONIO suppose que ce Comité procèdera à un certain nombre d'auditions. En l'état actuel des choses, elle doit fournir les dossiers qui permettront à ce Comité d'avoir une idée nette de l'offre faite aux étudiants. Un travail a déjà été réalisé avec le Comité exécutif et le Comité décanal stratégique pour repérer les difficultés qui engendrent un morcellement des pratiques d'évaluation et d'organisation. Une revue méthodique est réalisée sur l'ensemble des problèmes. Françoise MELONIO précise que tout signalement de problèmes supplémentaires peut lui être remonté.

Frédéric MION propose de revenir sur ce point lorsque le Comité aura arrêté ses éléments de méthode et lorsque sa composition sera entièrement définie. Il aborde ensuite un point qu'il a oublié de mentionner précédemment, relatif au processus d'évaluation de Sciences Po par l'AERES. Sciences Po a remis son rapport d'autoévaluation avant les vacances. Une visite du Comité de visite de l'AERES aura lieu du 6 au 8 novembre. Au cours de cette visite, le Comité rencontrera diverses personnes, parmi

lesquelles des membres du Conseil de direction. Frédéric MION rappelle que ce travail est préalable au dialogue contractuel qui aura lieu l'année prochaine avec l'État.

Renaud DEHOUSSE retient qu'un point d'information sera fait en Conseil de direction une fois que le CoCuMa et sa feuille de route auront été établis.

I. BILAN DES ADMISSIONS 2013

a) Exposé

Françoise MELONIO rappelle que la procédure de master a été réformée en 2012 tandis que celle du collège a été réformée en 2013. Ces deux réformes ont permis d'harmoniser les procédures de Sciences Po (à l'exception d'une procédure en master), avec un examen du dossier et un oral, plus des épreuves complémentaires spécifiques selon la nature des filières. L'objectif était d'avoir une appréciation plus nette des parcours des étudiants et de savoir si l'offre était conforme aux attentes des élèves recrutés.

Pour le collège, Sciences Po s'est engagé sur une stabilisation des effectifs depuis trois ans. À la suite de la campagne de presse sur la suppression de la culture générale d'une part et dans le contexte d'incertitude qui a suivi, l'Institut craignait une diminution des effectifs. Finalement toutes les procédures ont vu leur nombre de candidats augmenter, ce qui souligne le maintien de l'attractivité exercée par Sciences Po. Françoise MELONIO précise qu'une certaine incertitude pèse sur les chiffres présentés, dans la mesure où certains candidats l'ont été par plusieurs voies. Elle ajoute que la très forte attractivité a conduit l'Institut à durcir sa sélection, si bien que certains candidats, malgré leur excellence, ont été écartés. Une évaluation est menée sur les protestations afin de vérifier l'irréprochabilité de l'Institut en matière de sélection. Ces taux de sélection sont d'autant plus significatifs qu'il existe peu d'écart entre les candidats inscrits et les candidats présents. Le taux d'absents est de 5 %, ce qui est peu, au regard des travaux de l'aéroport de Roissy, qui ont abouti à la suppression de certains RER. Françoise MELONIO ajoute que 1400 oraux ont été faits passer pour le seul examen [d'entrée], ce qui a entraîné une forte mobilisation des personnels enseignants et administratifs de Sciences Po.

Les caractéristiques des candidats et des admis figurent en p.2 du document. Françoise MELONIO remarque qu'il y a peu d'évolution à ce niveau, avec 42 % de garçons inscrits et 43 % de garçons admis. La légère surreprésentation féminine reflète, à quelques points près, la représentation féminine plus importante dans les lycées généraux.

Par série, Sciences Po a obtenu une variété accrue de l'origine des candidats, grâce à l'introduction d'une option qui évite aux candidats issus de L ou de S de suivre des préparations spécifiques pour passer l'épreuve de sciences économique et sociale. En L et en S, les proportions sont légèrement inférieures aux proportions nationales, mais l'Institut continue de s'en approcher. L'augmentation des élèves issus de Bac S correspond à la montée des épreuves quantitatives à Sciences Po. Pour Françoise MELONIO, cette situation d'équilibre est satisfaisante. Elle note également qu'un certain nombre d'élèves issus de la filière S se « précipitent » sur les épreuves de littérature et de philosophie. Ce choix n'influe pas sur la nature des résultats, dont les moyennes sont harmonisées. Ces candidats considèrent que l'épreuve de commentaire de textes est plus adaptée à leur profil intellectuel. L'Institut leur laisse donc la liberté de choix à l'intérieur des séries. Sciences Po évolue donc vers une augmentation des étudiants « mathématiciens » et vers un équilibre des sections.

Le changement majeur concerne l'origine géographique des candidats. Ce changement ne réside pas dans la pluralité des centres d'examens, dans la mesure où les centres (de Poitiers et de Nancy) étaient déjà ouverts les années précédentes. Pour Françoise MELONIO, les raisons de l'augmentation de la diversité géographique sont à rechercher dans l'introduction du dossier et de l'oral. À titre de comparaison, elle indique qu'en 2012, les candidats provenaient de 1147 lycées, toutes procédures confondues. En 2013, les candidats proviennent de 1417 lycées. S'agissant des admis, la proportion est de 460 lycées en 2012 et de 503 lycées en 2013. Ainsi, l'introduction de l'examen des dossiers et de

l'oral a permis d'accroître l'emprise géographique de Sciences Po, qui couvre l'ensemble du territoire national (avec une augmentation pour les départements d'outre-mer).

Le deuxième changement réside dans la répartition par campus. En un an, le campus de Paris a vu son nombre d'étudiants baisser. La proportion est de 52 % pour Paris et de 48 % pour les régions. Françoise MELONIO précise que cette proportion s'est faite sur la base du volontariat : désormais, les candidats doivent émettre deux choix de lieu d'étude. Les CEP, qui ne sont pas soumis à cette obligation, vont être incités à le faire, car, selon Françoise MELONIO, les élèves ne regardent la diversité de l'offre que lorsqu'ils doivent faire un choix. La politique d'information et les témoignages des anciens élèves ont conduit à un accroissement de la diversification. Françoise MELONIO observe que celle-ci aurait pu être plus importante si l'Institut avait de meilleures capacités à Reims et à Nancy, ou des affectations de candidats ont été refusées.

Revenant sur le document de présentation, Françoise MELONIO indique que certains chiffres attendus par le Conseil n'y figurent pas, comme le nombre exact de boursiers et le nombre de mentions « très bien ». Elle précise n'avoir pas encore la possibilité de présenter ces chiffres de façon sûre.

Sur ce point, Myriam DUBOIS-MONKACHI explique que la campagne des inscriptions se termine à la fin du mois de novembre et que les élèves de première année ne sont pas tous inscrits. Un tiers des étudiants n'a pas effectué son inscription administrative. Les éléments seront apportés lors du prochain Conseil. En revanche, Myriam DUBOIS-MONKACHI indique que la composition sociale des inscrits de première année est conforme à celle de l'année dernière. Le taux de boursier est à ce jour sensiblement supérieur à celui de l'année dernière. S'agissant de la mention « très bien », les chiffres de l'an dernier sont de 86 % des élèves admis. Un nouveau ratio sera défini cette année sur les élèves inscrits, une fois les inscriptions closes.

Françoise MELONIO pense qu'il y aura stabilité, voire augmentation, du nombre d'élèves admis.

Myriam DUBOIS-MONKACHI le confirme, au vu des éléments actuels sur la composition du corps social étudiant.

Françoise MELONIO aborde ensuite la question des masters et indique qu'ici encore, l'objectif de Sciences Po était de ne pas augmenter les effectifs, pour des raisons de capacité d'accueil. La sélection a donc été importante et un léger fléchissement du nombre de candidats peut être observé sur la procédure française par examen. Ce fléchissement peut être

- le fruit d'un découragement devant le taux de réussite
- la conséquence d'un problème de lisibilité des masters (ces difficultés de lisibilité seront compensées par une journée porte ouverte),
- le fait que l'offre ne correspond pas aux attentes des étudiants. Une réflexion devra être engagée sur cette question.

Françoise MELONIO précise que la difficulté réside dans le fait que les origines intellectuelles selon les filières universitaires sont différentes. Elle ajoute que Science Po en est au stade de l'évaluation des procédures et à l'examen de ce qui doit être perfectionné et à la définition d'une communication permettant aux candidats d'avoir une vue plus claire de ce qui leur est offert. Cette situation appelle d'importants efforts. Des réflexions sont déjà menées sur la composition des jurys (un processus de concertation est en cours). Françoise MELONIO insiste sur l'implication croissante des enseignants dans les procédures de recrutement, à travers l'évaluation des dossiers et des oraux.

b) Questions et observations

Renaud DEHOUSSE remercie Françoise MELONIO et Myriam DUBOIS MONKACHI et ouvre la discussion.

Maxime REGNERI demande combien d'étudiants boursiers ont été remboursés pour le concours. Il s'enquiert ensuite de l'influence des étudiants dans les centres d'examens délocalisés, puis des effectifs et pourcentages des candidats acceptés, mais exemptés de concours écrit du fait de leur mention « très bien » au baccalauréat. Il souhaite savoir combien d'élèves ont été pris dans les campus délocalisés, conformément à leur premier choix et à leur second choix. Maxime REGNERI revient ensuite sur le rapport relatif aux conventions CEP. Il demande, au nom de l'UNEF, la création d'un deuxième rapport, sorte de mise à jour du rapport de Vincent TIBERJ. Le concours ayant changé, il semblerait intéressant de mesurer les impacts sur la population étudiante.

Françoise MELONIO indique que le nombre d'exemptions d'écrit est d'environ 10 %. Cela concerne 640 élèves. Ces élèves ont tout de même dû passer l'oral.

Maxime REGNERI demande quel est le nombre d'admis parmi les 640 élèves.

Anne LESGRETTAIN lui communiquera le nombre. Elle précise qu'il y a plus d'admis parmi la population des dispensés. Concernant la question de l'affluence des candidats sur les centres en région, Anne LESGRETTAIN indique qu'il y a 500 élèves sur Poitiers, 300 sur Nancy, une trentaine d'inscrits à l'île de la Réunion et le même nombre en Guadeloupe. Elle précise que l'information pour les candidats d'outremer est arrivée relativement tard dans le calendrier, l'année dernière. Le nombre va donc aller croissant.

Françoise MELONIO explique que l'exemption de l'épreuve écrite des très bons candidats a joué un rôle important dans les DOM.

Concernant le remboursement des boursiers, Anne LESGRETTAIN indique que 6 étudiants ont formulé la demande. Le remboursement est en cours. Ce remboursement concerne les candidats qui n'étaient pas boursiers l'année dernière, le sont devenus cette année, et n'ont pas été exonérés des frais au moment de leur candidature.

Françoise MELONIO indique qu'elle ne dispose pas des éléments sur les premiers et seconds choix des campus délocalisés. Elle assure qu'il y a eu peu de cas dont les deux choix ont été refusés. Lorsque ces cas se sont présentés, les étudiants ont été contactés pour définir ce qui convenait le mieux à leur projet. Françoise MELONIO ajoute que plusieurs étudiants n'avaient pas le niveau linguistique suffisant pour suivre un programme en langue étrangère. C'est à ce niveau que le passage au deuxième choix a été effectué.

Anne LESGRETTAIN précise que les doubles diplômes sont formulés en premier choix, ce qui a dû faire l'objet de décisions conjointes avec les partenaires.

Françoise MELONIO explique en effet que l'explosion des candidatures sur certains doubles diplômes a conduit à un certain nombre de deuxièmes choix. Elle revient ensuite sur la réactualisation du rapport de Vincent TIBERJ et explique qu'il va en premier lieu s'occuper du premier rapport. Françoise MELONIO indique que le taux de boursier sera connu par voie administrative. Elle rappelle que le travail porte prioritairement sur l'externalisation des lycées, l'Institut ayant une responsabilité morale vis-à-vis des élèves qui préparent Sciences Po, mais ne sont pas pris.

Louis SCHWEITZER remarque que le taux de sélection est moins élevé pour les étudiants étrangers et souhaite savoir si cela reflète une différence de niveau des candidats, ou un choix politique de l'Institut. Il demande ensuite quel est le nombre d'admis ayant décidé d'étudier en classe préparatoire plutôt qu'à Sciences Po. Enfin, Louis SCHWEITZER demande plus de détail sur les conditions de détermination du premier ou du deuxième choix des élèves par l'Institut.

Françoise MELONIO déclare que la proportion entre le taux d'étudiants étrangers et le taux d'étudiants nationaux est le fruit d'une politique de l'Institut, qui souhaite intégrer 30 % à 40 % d'étudiants étrangers. Le niveau des élèves internationaux reste excellent. Françoise MELONIO cite l'exemple de

Nancy, dont les étudiants étrangers sont sur représentés parmi les meilleurs étudiants, après trois ans d'études. Françoise MELONIO reconnaît que la différence de taux suscite des interrogations. Elle précise que cette procédure ne vise pas les étudiants étrangers de culture française, pour éviter les effets de détournement. L'objectif est de se centrer sur les élèves qui apportent quelque chose de différent.

Myriam DUBOIS MONKACHI revient sur la question relative aux étudiants admis ayant opté pour une classe préparatoire. Une enquête a révélé que le deuxième choix des élèves admis serait la classe préparatoire, à 60 %, s'ils n'étaient pas admis à Sciences Po. Aucune étude n'a été réalisée sur les élèves qui choisissent la classe préparatoire au détriment de Sciences Po.

Françoise MELONIO explique que l'année dernière, cela ne concernait que quelques dizaines d'étudiants. Elle précise que la création des doubles diplômes avec les universités a changé cette donne, notamment chez les profils littéraires, qui optent pour une licence de lettres, d'Histoire ou de philosophie conjointement à leur étude à Sciences Po. Il y a quatre ou cinq ans, ces étudiants auraient opté pour une classe préparatoire.

Anne LESGRETTAIN confirme que l'Institut ne dispose pas d'informations sur la faible proportion des étudiants admis ayant choisi une autre institution que Sciences Po.

Françoise MELONIO explique que les étudiants qui choisissent Sciences Po sont plus intéressés par le monde contemporain, l'international... Indépendamment du niveau des élèves, le choix de Sciences Po est conforme à un profil intellectuel. Revenant sur les questions relatives au premier et au deuxième choix, elle indique que des chiffres plus précis seront apportés à l'occasion du prochain Conseil. Il lui semble cependant difficile d'apporter des éléments complémentaires, dans la mesure où un certain nombre d'étudiants se présente à l'oral avec des choix encore ouverts. Il arrive à certains étudiants de changer leur choix au moment de l'oral. Des statistiques seront faites sur le sujet.

Laurent GERMAIN dit être frappé par le taux de sélectivité pour l'entrée en master des étudiants provenant d'établissements conventionnés : 70 % des candidats ont été admis. Cela fait peser une forte inégalité entre les étudiants conventionnés et le lot commun. Laurent GERMAIN s'interroge sur la nécessité de renforcer les consignes de sélection des candidats issus des établissements conventionnés, qui se présentent uniquement à l'entretien. Il se demande si Sciences Po tire de ce pourcentage de 70 % une conclusion en termes d'élargissement du nombre d'établissements conventionnés ou en termes de statu quo par rapport à la situation actuelle.

Françoise MELONIO indique que la liste des conventions actuelles ressemble à un inventaire à la Prévert. Il s'agit d'une succession de décisions historiques. La liste doit donc être reprise. Elle obéit toutefois à une logique, celle d'avoir notamment des profils d'ingénieurs, qui apporte quelque chose en termes de diversité. Pour Françoise MELONIO, le chiffre qui pose problème n'est pas tant celui des conventions que celui, très faible, des admis par examen. Cette difficulté doit être résolue par l'élargissement des possibilités immobilières. Françoise MELONIO observe que la montée des promotions de collège est arrivée à son maximum, et que l'Institut bénéficie de peu de possibilités d'accueil extérieur en dehors de la procédure internationale et des conventions. Elle réitère le fait que le taux de sélection, sévère, est de nature à décourager les élèves. Considérant le besoin de sang neuf en master, la dimension de mobilité sociale, la nécessité d'accueillir des profils variés, susceptibles d'apporter quelque chose à l'Institut, une réflexion doit être engagée sur ce point. Françoise MELONIO observe que l'Institut recrute beaucoup, à Bac zéro, sur la précocité. Si ce recrutement est conforme à une valeur française, il n'est pas nécessairement la meilleure solution d'un point de vue intellectuel. En conclusion, l'Institut doit renforcer ses moyens pour accueillir davantage d'étudiants.

Anne LESGRETTAIN explique qu'au-delà des taux de sélection, les candidats internationaux et nationaux n'ont pas les mêmes comportements : le taux des étudiants internationaux qui se décident à venir et à confirmer leur venue est, par nature, inférieur au taux des autres candidats admis par la procédure française.

François HEILBRONN revient sur la question de l'examen des dossiers dans la procédure d'admission au collège. Il rappelle avoir participé au Conseil de direction ayant voté le changement de la procédure d'admission, et explique qu'à cette occasion, le Conseil avait souhaité que l'examen du dossier ne porte pas que sur le dossier scolaire, mais porte également sur le parcours associatif ou sportif, la diversité intellectuelle et la curiosité. François HEILBRONN ajoute qu'un débat avait été mené sur la nécessité d'examiner les bulletins de la classe de seconde et qu'un certain nombre de membres du conseil était contre cette proposition. François HEILBRONN rapporte avoir appris que dans les Commissions d'examen de ces dossiers figuraient principalement des professeurs de classes préparatoires, ce qui l'étonne à titre personnel. Il estime que les professeurs de classes préparatoires, aussi brillants soient-ils, ne connaissent pas le fonctionnement et les critères de Sciences Po. Par ailleurs, ces professeurs pourraient envisager les choses sous un tropisme trop scolaire. François HEILBRONN se demande si la composition de ces Commissions ne devrait pas évoluer, avec une majorité d'enseignants et d'administratifs de Sciences Po. Il estime enfin que ses étudiants de master deviennent de plus en plus scolaires, ne s'intéressent finalement qu'aux examens et aux notes, et manquent de curiosité. François HEILBRONN se demande si cela n'est pas une conséquence de la procédure.

Françoise MELONIO explique qu'il est difficile de savoir si l'examen du dossier pèse sur la nature intellectuelle des étudiants de chacun. Elle ajoute que les fiches d'évaluation tiennent fortement compte des performances scolaires, de la motivation et des réalisations extérieures. Françoise MELONIO précise même que le zèle et la sévérité d'une partie des examinateurs ont dû être freinés. Il est ainsi arrivé que des élèves exceptionnels soient considérés comme peu adaptés, car ils n'avaient pas suffisamment d'activités à côté de leurs études. Revenant sur les modalités de sélection, Françoise MELONIO indique qu'une série de réunions préalables a été organisée afin d'étudier les dossiers en commun, avec une série d'items accordant une large place aux parcours et à l'engagement. Elle note que cette méthode présente un inconvénient, celui de devenir une convention, qui va conduire certains élèves à se précipiter dans les conseils municipaux de jeunes, non par conviction personnelle, mais bien pour remplir la ligne du dossier de Sciences Po.

Renaud DEHOUSSE remarque que l'Institut a donc au moins une utilité sociale. *Rires de la salle.*

Françoise MELONIO revient sur l'intégration des professeurs de classes préparatoires aux Commissions d'examen des dossiers, et explique que les difficultés résident dans l'hétérogénéité des établissements sur le territoire français, et sur la nécessité d'apprécier de façon fine les établissements d'origine des élèves, la capacité à comprendre les codes de fonctionnement des enseignants du secondaire lorsqu'ils remplissent les bulletins. Pour Françoise MELONIO, le problème porte davantage sur l'encadrement, qu'il faut peut-être renforcer sur l'examen des dossiers. Plusieurs cas ont été observés : des cas de distorsion avec l'oral, ou des cas de personnes écartées qui n'auraient pas dû l'être. S'agissant des bulletins de la classe de seconde, Françoise MELONIO explique qu'il est utile de les avoir, dans la mesure où les dossiers sont réceptionnés en janvier de l'année de terminale. S'il ne disposait pas des bulletins de classe de seconde, l'Institut n'aurait que les bulletins de l'année de première et du premier semestre de terminale, ce qui ne permet pas de considérer l'évolution d'un élève. Françoise MELONIO précise que la question n'est pas tant de savoir si l'élève est bon en seconde, mais de voir comment il évolue entre la seconde, la première et la terminale.

Frédéric MION estime que François HEILBRONN met le doigt sur un problème permanent, celui de la composition des jurys. L'Institut doit toujours veiller à favoriser la plus grande ouverture possible et surtout intégrer dans ses jurys des personnes qui connaissent bien Sciences Po. Frédéric MION assure que l'Institut est très attentif aux cas de dysfonctionnement qui lui sont signalés, par des réclamations (il dit en avoir reçu beaucoup), et à l'identification des problèmes objectifs de fonctionnement qui ont pu se produire au stade de l'oral, de l'examen du dossier ou lors de l'épreuve. Ces problèmes sont l'occasion de remettre en cause la présence de certains membres des Commissions lors de l'année suivante et de travailler à une adéquation plus fine du corps des examinateurs aux critères que l'Institut souhaite promouvoir.

Françoise MELONIO ajoute que Sciences Po a choisi de différencier fondamentalement les jurys des Commissions de dossiers et des Commissions d'oral. Les jurys des Commissions d'oral sont composés de personnes qui connaissent extrêmement bien Sciences Po. Ils y exercent des fonctions administratives ou y enseignent. De cette façon, l'Institut s'assure d'avoir au moins deux regards.

Pierre BORNAND remercie le service des admissions pour ce point d'information. Il se félicite de la stabilité du nombre d'étudiants qui entrent à Sciences Po et constate que les engagements à ce niveau ont été tenus. Pierre BORNAND félicite également le renforcement des campus régionaux, qui permet de décharger le campus de Paris. Au chapitre des regrets, Pierre BORNAND déplore le hiatus qui se renforce entre les différentes voies d'admission et note qu'il existe une variation de 20 % entre la sélectivité de la procédure internationale et le concours d'entrée à Sciences Po. Il lui semble important de s'interroger sur la procédure internationale ainsi que sur l'admission en premier cycle, qui pâtit « d'une véritable entorse au principe d'égalité ». Pierre BORNAND déplore des effets d'aubaine entre certains candidats qui vont plutôt choisir de passer par la procédure internationale, sachant que cette procédure est moins sélective que le concours d'admission. S'agissant des campus, Pierre BORNAND observe le renforcement et la décade de certains. Il demande une véritable information sur les capacités maximums des différents campus, et remarque que hormis les déclarations d'intention, l'Institut ne dispose d'aucun échéancier en termes d'accueil. Pierre BORNAND s'interroge notamment sur la diminution du nombre d'étudiants du campus de Reims. Enfin, il observe que le terme « province », qui figure en page deux du document, n'a pas sa place. Il invite à éviter toute forme de « parisiano-centrisme ».

Françoise MELONIO est d'accord sur ce point.

Frédéric MION estime, en tant que provincial, que le terme de province n'est pas stigmatisant.

Françoise MELONIO déclare qu'un point spécifique sera fait sur le campus de Reims. Elle observe que le nombre d'étudiants de certains campus a diminué. Pour le campus de Poitiers, les effectifs ont été diminués à la demande des étudiants, car les conditions de travail n'étaient pas possibles dans le bâtiment de Sciences Po. Ce problème matériel conduit l'Institut à refuser chaque année des étudiants au profil très intéressant. Concernant le campus du Havre, l'augmentation des effectifs est due à l'ouverture du nouveau bâtiment.

Renaud DEHOUSSE estime qu'il serait intéressant d'avoir un tableau général de l'évolution et des perspectives d'évolution des campus en région. Il propose de revenir sur ce point à l'occasion d'une prochaine séance du Conseil et propose à l'assemblée de poursuivre l'ordre du jour.

II. BAREME DE CALCUL DES FRAIS D'INSCRIPTION APPLICABLE AUX ETUDIANTS DE SCIENCES PO DANS LE CADRE DU DOUBLE DIPLOME SCIENCES PO-HEC

Renaud DEHOUSSE rappelle que ce point a déjà fait l'objet d'un débat lors du Conseil de direction du mois de mai, débat qui s'est poursuivi lors du Conseil de direction du mois de juin. La résolution présentée est le fruit de ces débats et le résultat du travail mené par la direction des études de la scolarité.

a) Exposé

Myriam DUBOIS-MONKACHI dresse un bref rappel du contexte de cette résolution, qui concerne le double diplôme avec HEC, mis en place en 2008, et qui touche 25 étudiants de Sciences Po et 25 étudiants de HEC. Elle rappelle que jusqu'à présent, le régime de droits de scolarité proposé pour ce double diplôme était un régime forfaitaire identique pour tous les étudiants. La présente résolution vise à modifier ce régime de droit, en le rattachant à l'établissement dans lequel l'étudiant fait ses études. Dès la première année du Master et lors du premier semestre de césure, les étudiants de Sciences Po

seront soumis au régime des droits de scolarité applicable à HEC. En revanche, dès le deuxième semestre, les droits de scolarité de Sciences Po, donc le barème dégressif, seront appliqués aux étudiants de Sciences Po. Les étudiants boursiers sont exonérés de tout droit de scolarité pour ce programme, conformément au droit commun de la politique sociale appliquée à Sciences Po.

b) Questions et observations

Paul BERNARDET déclare que l'UNEF se félicite de cette résolution, d'abord parce que la troisième année est l'année où l'étudiant effectue à Sciences Po un retour dans le droit commun, et ensuite parce que les deux semestres de stage ont été dissociés de façon à permettre aux étudiants de ne payer de frais de césure que pour leur deuxième semestre de stage, lors de leur deuxième année. Paul BERNARDET ajoute que la manière dont se sont déroulées les discussions sur ce projet a été exemplaire. En revanche, il déplore que les étudiants de la dernière tranche, la tranche la plus élevée, ainsi que les étudiants de l'avant-dernière tranche, payent désormais plus cher leur inscription (entre 3000 et 3500 €), ce qui aboutit à un coût total de 27 000 € pour les étudiants de ce master. Il précise que ce surplus n'est pas le fruit de cette résolution, mais de la politique des frais d'inscription de Sciences Po.

Frédéric MION rappelle que cette mesure présente un coût net pour Sciences Po de 70 000 euros.

Renaud DEHOUSSE précise que cette situation est le fruit de la redistribution.

Daniel MUGERIN demande ce qui justifie l'année de césure intermédiaire. Il demande si cette césure est obligatoire.

François-Antoine MARIANI déclare qu'il y a une mauvaise utilisation du terme de césure. Ce Master comprend deux stages obligatoires : le premier dans le secteur privé, le second dans le secteur public. L'un des deux stages doit être effectué à l'international. Le terme de césure n'est pas approprié dans la mesure où ces stages sont obligatoires.

Renaud DEHOUSSE s'enquiert de l'opinion de la Commission paritaire sur ce projet de résolution.

François-Antoine MARIANI explique que cela n'a pas été discuté en Commission paritaire.

Myriam DUBOIS-MONKACHI précise que le sujet a été abordé lors de la précédente réunion paritaire, qui s'est déclarée favorable à ce projet de nouvelle résolution par 15 voix pour et une abstention.

c) Vote

La résolution est approuvée à l'unanimité des membres du Conseil de direction

III. PROPOSITION DE REMISE DES TITRES DE DOCTEUR HONORIS CAUSA

a) Exposé

Renaud DEHOUSSE rappelle que ce moment important de la vie académique permet à l'institution de rappeler son identité et de mettre en exergue des personnages exemplaires, considérés comme des modèles de comportement de par leur parcours professionnel ou individuel. Trois personnes sont proposées à ce titre. Renaud DEHOUSSE explique que la tradition de Sciences Po est de favoriser l'alternance entre les disciplines. Cette année, les propositions sont issues du département de sociologie et du département d'économie. Renaud DEHOUSSE demande aux représentants de ces départements de dresser une présentation rapide des personnes proposées. La parole est cédée à Olivier BORRAZ, pour le département de sociologie.

Olivier BORRAZ explique en préambule que le département de sociologie a procédé à une large consultation, avant de se prononcer sur plusieurs noms. Arnaldo BAGNASCO est arrivé largement en tête du vote. Olivier BORRAZ remarque que le texte de présentation d'Arnaldo BAGNASCO joint au dossier est assez fidèle et résume bien son influence. Il précise cependant qu'Arnaldo BAGNASCO est non seulement un grand sociologue italien, mais aussi européen ! connu internationalement pour ses travaux sur l'Europe. Il est l'un des grands noms de la sociologie européenne contemporaine, notamment en raison de sa contribution à la réinvention de la sociologie économique. Arnaldo BAGNASCO s'est intéressé à l'importance des structures sociales, des mécanismes de confiance et des réseaux locaux dans les formes de coopération, susceptibles de donner lieu à des formes d'innovation ; autrement dit aux formes d'enchâssements de l'économie dans le social, qui les rendent performantes, efficaces et compétitives. C'est cette découverte qui a permis à Arnaldo BAGNASCO de dialoguer avec les plus grands noms de la sociologie nord-américaine. Olivier BORRAZ rappelle que la sociologie d'Arnaldo BAGNASCO est à l'interface d'autres disciplines. C'est aussi une sociologie qui parle du territoire, dans toute son épaisseur sociale et politique. Olivier BORRAZ précise que le choix du département de sociologie s'est fait naturellement, dans la mesure où Arnaldo BAGNASCO est très connu à Sciences Po, et a beaucoup collaboré avec feu Henry MENDRAS. Il collabore aujourd'hui encore avec Marco OBERTI et Patrick LE GALES. Olivier BORRAZ précise qu'Arnaldo BAGNASCO a contribué à monter un certain nombre de cours et a participé à un certain nombre de recrutements ces dernières années. Olivier BORRAZ indique enfin qu'Arnaldo BAGNASCO s'est engagé dans la vie de la cité, notamment après le mouvement *Mani Pulite* en Italie où il a participé à la reconstruction du gouvernement de la ville de Turin, ce qui témoigne d'un engagement civique qui justifie aussi le choix du département.

François-Antoine MARIANI demande s'il est possible d'avoir accès à une liste des personnes ayant été docteur honoris causa à Sciences Po.

Frédéric MION indique que cette liste, relativement courte, a été établie. Il précise que l'Institut n'a pas une longue tradition de remise de doctorat honoris causa.

Renaud DEHOUSSE indique que cette liste sera transmise à l'ensemble des membres du conseil.

Frédéric MION souhaite qu'il ne s'agisse pas d'un préalable au vote de ce jour. Il rappelle que les délais de procédure sont assez longs.

Renaud DEHOUSSE indique en effet que ce vote est l'élément déclencheur d'une procédure complexe, qui prévoit notamment un passage par le ministère des Affaires étrangères. Il apparaît ainsi important de s'assurer en haut lieu de la qualité des personnes proposées, ce qui peut prendre un certain temps.

Frédéric MION observe que le ministère des Affaires étrangères est spécialiste en matière de moralité des personnalités. *Rires de la salle.*

Antonin THYRARD demande par qui Desmond TUTU a été choisi.

Frédéric MION explique que ce nom a été évoqué par le Comité décanal, qui réunit les directeurs de département et d'écoles.

Renaud DEHOUSSE propose d'écouter le professeur Jean-Marc ROBIN, qui va présenter le profil du professeur Jacques H DREZE.

Jean-Marc ROBIN explique que le département d'économie a organisé un débat sur les candidats. Le débat a notamment porté sur le choix d'un candidat jeune et actif ou d'un candidat plus ancien. Le département d'économie étant très jeune, Jean-Marc ROBIN a estimé, parmi d'autres, qu'il fallait rendre hommage à Jacques H DREZE, l'un des derniers géants de l'économie européenne. Né en 1929, Jacques H DREZE a fait sa thèse à l'université de Columbia, sous la direction de William VICREY, en 1958, avant d'attaquer une longue carrière professorale en Belgique. Créateur du CORE, le plus grand

centre d'économie mathématique européen, Jacques H DREZE est également l'auteur d'une grande quantité d'ouvrages d'économie : 8 livres, 150 articles, dans des domaines différents. Jean-Marc ROBIN ajoute que Jacques H DREZE est connu pour avoir fait progresser l'économie de l'incertain et a travaillé avec Franco MODIGLIANI sur des problèmes de choix individuels d'épargne et d'investissements financiers en situation d'incertitude. Ces travaux ont marqué la théorie économique. Jacques H DREZE est également un spécialiste de la théorie de l'équilibre général, et a en particulier développé la théorie des équilibres à prix fixes, éloignée de la concurrence parfaite. Selon Jean-Marc ROBIN, Jacques H DREZE a beaucoup réfléchi à l'introduction d'éléments d'imperfection dans la théorie économique. Dans les années 1970, ses travaux ont débouché sur la théorie des déséquilibres. Jacques H DREZE a également participé au débat public sur les questions de l'emploi et sur les questions macro-économiques. Il a également réfléchi au rôle de l'éducation et de l'université en Europe et dans le monde, notamment dans le cadre du processus de Bologne. Ces réflexions se sont étendues à la question éthique dans l'économie. Jean-Marc ROBIN précise que malgré son ancienneté, Jacques H DREZE est toujours très actif. Il a publié trois fois en 2008 dans les traitements de revue et est l'auteur d'une publication « force commune » dans l'AER.

Renaud DEHOUSSE remarque que ces deux candidats ont un curriculum universitaire éminent et ont tous deux été des citoyens engagés, ce qui constitue un élément important. Il propose de céder la parole à Frédéric MION pour la présentation de Desmond TUTU.

Frédéric MION décline les éléments qui ont été retenus par le Comité décanal stratégique pour proposer Desmond TUTU, notamment son engagement pour les droits de l'Homme, salué par un prix Nobel de la paix. Desmond TUTU, qui a abandonné toute responsabilité politique ou religieuse, reste d'ailleurs très actif dans ce domaine. Frédéric MION se réfère aux positions récentes de Desmond TUTU sur des sujets qui intéressent les droits de l'homme en Afrique noire, en particulier pour la défense des minorités sexuelles et d'autres types de populations opprimées. Il ajoute que Desmond TUTU serait le premier Africain originaire d'Afrique noire à faire l'objet d'une distinction de la part de Sciences Po, à un moment où l'Institut souhaite renforcer ses liens avec l'Afrique sur les plans de l'information et de la recherche.

b) Questions et observations

François HEILBRONN comprend les critères qui ont poussé l'institution à proposer la candidature de Desmond TUTU, mais émet des réserves à titre personnel. Bien qu'il salue le combat de Desmond TUTU pour le droit des noirs en Afrique du Sud et comprend son soutien au peuple palestinien, François HEILBRONN, observe que les prises de position de Desmond TUTU revêtent depuis quelques années des formes de plus en plus discriminatoires à l'égard d'Israël et du peuple juif. Desmond TUTU a ainsi appelé, en avril 2012, au boycott économique d'Israël et a demandé à l'Église méthodiste unifiée (dont il est membre) de voter ce boycott, ce qui a été refusé. François HEILBRONN rapporte ensuite que Desmond TUTU a à plusieurs reprises accusé Israël d'apartheid, méconnaissant tout à fait la réalité d'un pays où la population arabe a les mêmes droits de vote et élit 15 % des députés. François HEILBRONN rappelle qu'un juge de la Cour suprême d'Israël est d'origine arabe. Il évoque ensuite une citation de Desmond TUTU : « *Whether Jews like it or not, they are a peculiar people. They can't ever hope to be judged by the same standards which are used for other people* » (que les juifs l'apprécient ou pas, ils sont un peuple spécial. Ils ne peuvent pas être jugés de la même manière, avec les mêmes standards utilisés pour d'autres peuples). Appartenant à ce peuple « particulier », et s'étant battu contre toutes les formes de discrimination à l'égard de tous les peuples et contre toute forme de boycott de la démocratie israélienne, François HEILBRONN votera contre la proposition de décerner le doctorat honoris causa à Desmond TUTU.

c) Vote

Renaud DEHOUSSE soumet aux voix la proposition relative à la désignation du professeur Arnaldo BAGNASCO.

La proposition est acceptée à l'unanimité

Renaud DEHOUSSE soumet aux voix la proposition relative à la désignation du professeur Jacques H DREZE.

La proposition est acceptée à l'unanimité. (Une abstention)

Renaud DEHOUSSE soumet aux voix la proposition relative à la désignation de Desmond TUTU.

La proposition est adoptée. Une voix contre.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2013

Raphaëlle REMY-LELEU évoque des corrections au précédent PV. Elle note une confusion en p.12 « Pierre BORNAND exprime le ralliement de l'UNEF (...) ». Pierre BORNAND ne fait pas partie de l'UNEF.

Pierre BORNAND confirme qu'il n'a pas rejoint l'UNEF. Il précise qu'il transmettra quelques modifications au procès-verbal, par mail.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 24 juin 2013 est adopté, sous réserve des modifications apportées par les élus.

V. ÉCHANGE D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Maxime BUREAU revient sur la réforme des statuts. Il demande s'il est possible de communiquer des éléments de calendrier plus précis, et souhaite savoir quand les propositions de réforme du Comité de réflexion sur les statuts seront proposées au Conseil de direction et au Conseil d'administration et dans quel ordre.

Frédéric MION dit qu'il n'a pas d'éléments plus précis à apporter pour le moment. Les propositions du Comité de réflexion seront remises à la fin du mois d'octobre. La proposition de réforme sera transmise au ministère. Cette proposition sera pour partie inspirée des propositions du Comité de réflexion sans en être la simple transposition. Frédéric MION rappelle que les deux Conseils seront saisis de l'architecture de la réforme et devront faire connaître leur point de vue sur cette question. L'ordre dans lequel les conseils seront informés n'a pas été défini et sera fonction des dates de réunion desdits Conseils.

Josselin MARC indique que lors du Conseil de mai a été confirmée l'automatisation du versement du différentiel de la bourse au mérite. Il demande si cela a été mis en place.

Frédéric MION lui répond qu'il confirme cet engagement. Cette disposition est mise en œuvre. Il ajoute que le coût de cette mesure est de 500 000 euros.

Josselin MARC explique que les étudiants espèrent voir le complément de bourse des 75 % à la revalorisation obtenue cette année ? Et la création de nouveaux échelons.

Frédéric MION rappelle que la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a annoncé la création de deux nouveaux échelons dans les barèmes de bourse : un échelon dit « zéro bis » et un échelon 7. L'échelon « zéro bis » donne lieu à une aide de 1000 euros par an et par étudiant bénéficiaire, et l'échelon 7 donne lieu au versement de 800 euros supplémentaires par rapport à l'échelon 6.

Josselin MARC demande si Sciences Po va appliquer le complément de 75 % pour tous les échelons.

Frédéric MION explique que cette question concerne la capacité de Sciences Po à suivre les évolutions décidées par la ministre, de façon non concertée avec les établissements. Il rappelle que si le dispositif actuel de bourse de Sciences Po est articulé sur le dispositif national, l'Institut n'a pas pu anticiper une évolution dont il n'a pas été informé. Cette nouvelle donne financière ne peut être tranchée simplement, dans la mesure où son application implique la mobilisation de ressources supplémentaires. À ce stade, Frédéric MION indique qu'il ne peut pas prendre d'engagement en la matière. Il remarque également que la ministre a laissé entendre la suppression des bourses au mérite. Si cette mesure était confirmée, son impact sur les finances de Sciences Po serait absolument colossal et l'Institut ne serait pas en mesure de compenser le manque à gagner pour les élèves concernés.

Renaud DEHOUSSE propose de revenir sur ces dispositions lorsqu'elles seront éclaircies de part et d'autre.

La séance est levée à 10 h 27.